

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARANS

Séance du vendredi 27 juillet 2020

L'An deux mille vingt, le vingt-sept juillet, à vingt heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal de MARANS, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie-BODIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juillet 2020

PRÉSENTS :

M. BODIN Jean-Marie, *Maire* ;

MM. LAFORGE Anabelle – QUIRION Romuald – ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle – PAUL Christophe – MARTINEZ Stéphanie – MARCHAL Eric - MASSINON Marjorie, *Adjoint* ;

MM. MINGOT Jean-Michel – SIMONNEAU Elodie – THORAIN Monique – NOUVEAU Dominique – CHAGNIAU Agnès – GUILLAUME Daniel – GENNARI Coralie – ROUBERTY Damien - SIMONNET Nadine – MARTIN Olivier – BAH Valérie – FICHET Denis – SIBOUT Sophie – PLAIRE Marc, *Conseillers Municipaux*.

ABSENTS/EXCUSÉS :

M. RIVAS Guillaume pouvoir à M. QUIRION Romuald

M. REGNIER Philippe pouvoir à M. BODIN Jean-Marie

M. BELHADJ Thierry pouvoir à M. PLAIRE Marc

ABSENTS :

Mme RAYE Annie

Mme BOIZARD Chantal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. ROUBERTY Damien

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 25

Pouvoirs : 2

Absents : 2

ORDRE DU JOUR

Introduction de séance

1- Constatation de l'urgence de la convocation

Conformément à l'article L2121-12 et compte tenu des délais très courts impartis quant à la réalisation du budget 2020, le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le délai réduit de convocation (à savoir 4 jours francs au lieu de 5)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le caractère urgent de la convocation.

2- Approbation du compte de gestion 2019 « Ville » du Receveur Municipal

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 « Ville » du Receveur Municipal par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 21 | 4 | 0 |

Une délibération est prise en ce sens - n°14/07/20

3- Approbation du compte administratif 2019 « Ville »

Le compte administratif 2019 « Ville » est approuvé par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 19 | 2 | 4 |

qui se résume ainsi :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 2 249 216,20 |
| | Réalisé : | 1 693 087,92 |
| | Reste à réaliser : | 119 264,75 |
| Recettes | Prévu : | 2 249 216,20 |
| | Réalisé : | 952 555,48 |
| | Reste à réaliser : | 109 000,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 5 609 020,00 |
| | Réalisé : | 4 631 057,44 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 5 609 020,00 |
| | Réalisé : | 5 682 465,93 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|--------------|
| Investissement : | -740 532,44 |
| Fonctionnement : | 1 051 408,49 |
| Résultat global : | 310 876,05 |

Une délibération est prise en ce sens - n°15/07/20

4- Affectation du résultat 2019

Le conseil municipal approuve par :

| VOIX POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-----------|--------|------------|
| 19 | 6 | 0 |

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

| | |
|---|-----------------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCÉDENT | 1 051 408,49 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 809 946,48 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) | 241 462,01 € |

Résultat d'investissement reporté (001) : **DÉFICIT**

740 532,44 €

Une délibération est prise en ce sens - n°16/07/20

5- Approbation du budget primitif 2020 « Ville »

Le conseil municipal, approuve par :

| VOIX POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------------------|---------------|-------------------|
| 19 | 6 | 0 |

le budget primitif 2020 « Ville » qui s'établit de la façon suivante :

| | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Crédit votés | 4 985 647,02 € | 4 985 647,02 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | | 241 462.01 € |
| Total | 4 985 647,02 € | 4 985 647,02 € |
| | Dépenses d'investissement | Recettes d'investissement |
| Crédits votés | 1 459 336.09 € | 2 210 133,28 € |
| Restes à réalisés | 119 264.75 € | 109 000.00 € |
| Solde d'exécution reporté (déficit) | 740 532.44 € | |
| Total | 2 319 133.28 € | 2 319 133.28 € |
| Total général budget | 7 304 780.30 € | 7 304 780.30 € |

M. Le Maire présente le budget général de la ville tout en précisant le contexte de sa réalisation, ses orientations et priorités générales : contexte sanitaire ce qui a provoqué un exercice budgétaire tardif et des dépenses pour l'année 2020 largement engagées. Les priorités du budget sont l'embellissement, l'entretien et l'attractivité de la commune dans le but d'offrir aux marandais un haut niveau de service.

Il précise par ailleurs, les orientations générales : économies dans les dépenses de gestion courantes (dépenses de téléphonies et différents contrats de prestation) mais également du côté du personnel : un audit réalisé par un organisme extérieur sera réalisé dans les meilleurs délais.

Le contexte sanitaire impacte également les recettes de la ville : des recettes courantes (location de salles par exemple) n'ont pu être réalisées tout comme les recettes liées aux entrées piscines. Pour cette dernière, cela représente un abandon de recette de l'ordre de 20 000 €.

Du côté des investissements, le budget assume les dépenses déjà engagées. Dans la perspective budgétaire prochaine, M. le Maire précise que la recherche de subvention sera priorisée et les partenariats privilégiés.

M. DENIS demande des précisions quant à la recherche de subvention et notamment sur le personnel dédié.

M. Le Maire précise qu'il sera procédé à une réorganisation des services et qu'une création de poste pourra être envisagée.

Une délibération est prise en ce sens - n°17/07/20

6- Approbation du compte de gestion 2019 « Camping » du Receveur Municipal

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 « Camping » du Receveur Municipal par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|------------------|-------------------|--------------------|
| 25 | 0 | 0 |

Une délibération est prise en ce sens - n°18/07/20

M. Le Maire indique à l'assemblée que le contrat de délégation de service public négocié par la précédente municipalité n'est pas satisfaisant et ne permettra pas, à terme, un bon équilibre des dépenses sur le budget du camping.

7- Approbation du compte administratif 2019 « Camping »

Le compte administratif 2019 « Camping » est approuvé par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 21 | 0 | 4 |

qui se résume ainsi :

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENT |
| Résultats reportés | | | | | - | - |
| Opérations de l'exercice | 64 949,07 | 81 509,23 | 45 914,57 | 157 643,54 | 110 863,64 | 239 152,77 |
| TOTAUX | 64 949,07 | 81 509,23 | 45 914,57 | 157 643,54 | 110 863,64 | 239 152,77 |
| Résultats de clôture | | 16 560,16 | | 111 728,97 | | 128 289,13 |
| Restes à Réaliser | | | - | - | - | - |
| TOTAUX CUMULÉS | | 16 560,16 | - | 111 728,97 | - | 128 289,13 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 16 560,16 | | 111 728,97 | | 128 289,13 |

Une délibération est prise en ce sens - n°19/07/20

Mme Laforge procède à la présentation du compte administratif du camping du Bois Dinot et rappelle l'objet du compte administratif.

Mme SIBOUT et **M. Martin** interpellent Mme l'adjointe sur les chiffres afin qu'il leur soit fourni davantage d'explication.

Il est rappelé à l'assemblée que l'ensemble de ces documents ont été étudiés en commission et que des explications ont été fournies. Toutefois, la municipalité s'engage à fournir davantage de précisions lors des prochains exercices budgétaires et rappelle le caractère et le contexte exceptionnel de ce vote. Il est enfin précisé que les services de la mairie se tiennent à la disposition des élus quant aux interrogations qu'ils se posent sur les différentes délibérations et les documents budgétaires en particulier.

8- Affectation du résultat 2019 « Camping »

Le conseil municipal approuve par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 21 | 4 | 0 |

le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCÉDENT | 16 560,16 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 0,00 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) | 16 560,16 € |
| Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT | 111 728,97 € |

Une délibération est prise en ce sens - n°20/07/20

M. FICHET demande si le contrat de DSP serait éventuellement résiliable.

M. le Maire précise qu'il veillera à ce que le contrat soit respecté par la partie prenante. Le cas échéant, ce contrat pourra être révisé dans les conditions fixées par celui-ci.

9- Approbation du budget primitif 2020 « Camping »

Le conseil municipal, approuve par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 21 | 4 | 0 |

qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme 44 273.75 € en fonctionnement et 140 002.72 € en investissement.

Une délibération est prise en ce sens - n°21/07/20

10- Exonération des droits de terrasse pour les bars et restaurants pour l'année 2020

Le conseil municipal, APPROUVE par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 25 | 0 | 0 |

le principe d'exonération partielle à raison de 50% des droits de terrasse pour l'année 2020 pour les bars et restaurants.

Une délibération est prise en ce sens - n°22/07/20

11- Exonération des droits de place pour les marchands ambulants pour l'année 2020

Le conseil municipal, APPROUVE par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 23 | 0 | 2 |

le principe d'exonérer totalement les marchands ambulants des droits de place pour la période du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2020 ;

M. le Maire précise que les exonérations des **points 10 et 11** se feront en deux temps : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 puis du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} juillet 2021 pour que la mesure représente une 1 année entière d'exonération conformément aux engagements de la majorité. Les délibérations nécessaires seront prises sur l'exercice budgétaire 2021.

Une délibération est prise en ce sens - n°23/07/20

12- Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le conseil municipal, par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 25 | 0 | 0 |

ADOpte avec effet au 1^{er} Août 2020, le tableau des effectifs du personnel communal et autorise Monsieur le Maire à créer les emplois permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (27,5/35^{ème})
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas de nouveaux postes, mais d'ouverture de postes nécessaires aux avancements de carrière.

Une délibération est prise en ce sens - n°24/07/20

13- Subvention aux écoles privées (OGEC)

Le conseil municipal, **FIXE** par :

| VOIX POUR | ABSTENTION | VOIX CONTRE |
|-----------|------------|-------------|
| 23 | 0 | 2 |

la participation communale au titre du 1er versement de l'année 2020 à :

- **756.82 €** pour un élève marandais scolarisé en maternelle
- **434.00 €** pour un élève marandais scolarisé en élémentaire

PRÉCISE que la somme de **18 202.36 €** sera versée à l'établissement Marie-Eustelle.

M. le Maire précise que ces montants sont révisés chaque année.

Mme MARTINEZ précise son vote (contre) : la commune doit supporter les dépenses liées à des élèves venant de l'extérieur de la commune. La loi ne prévoit pas de système de compensation entre les communes ce qui pénalise le budget communal.

Questions diverses et informations :

M. FICHET demande si l'ouverture de la piscine est prévue cet été.

M. le Maire précise qu'au vu des conditions sanitaires, il n'est pas prévu d'ouverture cet été. Une ouverture est envisagée en septembre, sous condition, pour les scolaires.

Concernant les marchés, M. le Maire confirme que le port du masque sera fortement recommandé et qu'une communication sera faite en ce sens.

Une délibération est prise en ce sens - n°25/07/20

-----Toutes questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h20.-----

Le Maire,

Jean-Marie BODIN